Désignation de l'entreprise AB RENOV

A - RÉSULTAT COMPTABLE "copie certifiée conforme et provisoire"

Néant ☐ *

			Exercice N clos le 31 12 2023 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2022 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217 171 143	218 280 564	102 541
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226 11 152	6 717
	Autres produits		230 3	1 001
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232 291 719	110 259
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238 72 081	16 768
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242 133 105	32 641
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 665	244 665	1 237
	Rémunérations du personnel *		250 66 658	52 141
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252 2 972	2 645
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254 417	235
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262 9 876	16
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264 285 772	105 681
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270 5 947	4 578
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	1 052
	Charges financières (V)		294 58	70
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300 663	320
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306 746	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310 4 480	5 240
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 4 480	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324 746	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330 513	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251	
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	dont Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345		
	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352 5 739	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360 767
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370 4 972	372

1 **BILAN SIMPLIFIÉ** Copie conforme à l'original. Le président [illegible] N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise AB'RENOV Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 30 rue Pierre Brasseur 77100 MEAUX

Numéro SIRET * 85162632500019 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028 1 250	030 652	598	1 015
	Immobilisations financières * (1)		040 90	042	90	90
	Total I (5)		044 1 340	048 652	688	1 105
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	STOCKS Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068 41 019	070	41 019	44 057
		Autres * (3)	072 10 443	074	10 443	4 173
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084 6 171	086	6 171	5 173
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096 57 634	098	57 634	53 403
	Total général (I+II)		110 58 974	112 652	58 322	54 508

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 100	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134 22 760	17 521
	Résultat de l'exercice	136 4 480	5 240
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 28 340	23 860
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 6 905	9 383
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 5 622	5 101
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 7 066)	172 14 333	14 164
	Comptes courants d'associés	173 3 121	2 000
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 29 982	30 648
	Total général (I + II + III)	180 58 322	54 508

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB'RENOV

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
Siège social : 30, rue Pierre Brasseur 77100 MEAUX
N° d'identification : 851 626 325 RCS MEAUX

Je soussigné Alain BESSIERE, agissant en qualité de Président et de seul associé de la société AB'RENOV après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi,
prends les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées par l'article L. 223-19 du code de commerce.

Prise de décisions :

*** Première décision**
L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 4 480,01 €. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

*** Deuxième décision**
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- La totalité en report à nouveau, soit		4 480,01 €
	TOTAL	4 480,01 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

*** Troisième décision**

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

*** Quatrième décision**

L'associé unique rappelle que le Président n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'associé unique décide de fixer ultérieurement la rémunération de Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Le Président aura droit au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Meaux

Le 28 juin 2024

Alain BESSIERE
Associé unique - Président

"Copie certifiée conforme à l'original"
le Président"